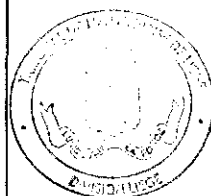




Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****23065214***

ale,

**- 4 MAI 2023****Greffe****N° d'entreprise : 0423 394 805****Nom****(en entier) : HENNEN Associates****(en abrégé) : HAS****Forme légale : Société Anonyme****Adresse complète du siège : Rue de Havelange, 44 - 4920 AYWAILLE****Objet de l'acte : Nomination**

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 11/03/2023

[...]

Résolution 5 - Renouvellement du mandat des administrateurs

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide de proposer à l'assemblée générale ordinaire de renouveler le mandat de Mr Hennen George, domicilié à Havelange 40 à 4920 AYWAILLE, Mme El Khayat Najia domiciliée à Havelange 40 à 4920 AYWAILLE et Mr Hennen Hakim domicilié Avenue du Hêtre 9 à 4020 LIEGE, pour une durée de 6 ans, venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice à clôturer au 30/09/2030.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

Résolution 6 - Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution de ce qui précède

A l'unanimité, l'assemblée générale confère tous pouvoirs à chacun des administrateurs et à Monsieur Lince Guy, expert-comptable, représentant la SRL Guy Lince administrateur délégué de la SA AXIOME, ayant ses bureaux Avenue du Parc, 40 à 4650 CHAINEUX, chacun agissant seul avec faculté de substitution, en qualité de mandataire aux fins d'exécuter les résolutions qui précèdent, et notamment procéder aux éventuelles publications aux Annexes du Moniteur belge et effectuer toute modification des données de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des guichets d'entreprises.

[...]

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Guy LINCE, expert comptable
représentant la SRL Guy LINCE
Administrateur délégué de la SA AXIOME
Mandataire

Déposé en même-temps : Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 11/03/2023

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/05/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).